



COMPTE RENDU DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 4 SEPTEMBRE 2026

Présents :

Syndicat des rivières

CROCHEMORE Jean Marie, Président

NAVARRE Jean louis, Vice Président

DUPOUY Xavier, conseiller technique

JOUET Barbara, technicienne

Riverains

AUBRY Pierre (Communauté d'agglomération), BAILLIEUL Michel, BELLET Sylvie, BOISSEL Christian, BROUSSE Danielle, CHALOT Florence, COLOMBEL Gérard (Mairie de Contremoulins), CROCHEMORE Jean Marie (Mairie de Ganzeville), DECULTOT Colette, DECULTOT Dany, DENEUVE Edouard (Mairie de Valmont), DUPREY Thierry (Mairie de Colleville), EBRAN Florian, Eglise évangélique de Fécamp, FREBOURG Arnaud, GAUTHIER Agathe, GOULET Dominique (Mairie de Tourville les Ifs), FAURE Viviane, FAUVEL Gérard, FONTAINE Philippe, GARENNE Franck, GRANCHER André-Pierre, GIRARD Frédéric, LAFFONT Michèle, LALLEMAND Patrick, LE GRAND Aymeric, LEMESLE Jean Yves, LEPLAY Patricia, LESUEUR Christine, LETHUILLIER Emmanuel, Mme LIEGEARD, MABIRE Pascal (Mairie de Bec de Mortagne), MAGNAN Sylvain, MARTIN Léa, NAVARRE Jean Louis, PAIMPARAY Bernard, PAQUET Loid, POTEZ Etienne, REBOTIER Jacques, REBOTIER Marion, ROUSSEL David (Mairie de Fécamp), SCI MAEVI, SCI BOUGUET, SCI Valmontaise Deneuve, SCI Le Héron, TURMEL Christophe, VERDONCK François

Représentés :

AUBRY François, COTIN René, PAIMPARAY Isabelle, PAQUET Lucie, SCI MAEVI (par Mme BIDOIS), SCI la Source, SCI BOUGUET, SOUDRY Pascal

1) Présentation du rapport financier des années 2024 et 2025

Barbara Jouet a présenté, sous forme d'histogrammes, le rapport financier : sommes réalisées en 2024 et 2025. Le rapport est synthétisé par le tableau ci-dessous :

	CA 2024	CA 2025
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		
Charges de personnel	57 887	56 144
Charges à caractère général	54 785	45 228
Charges de gestion courante	11 028	10 473
Dépenses exceptionnelles	390	0
RECETTES DE FONCTIONNEMENT		
Cotisations syndicales	60 611	61 732
Subventions de fonctionnement	67 918	71 611
DEPENSES D'INVESTISSEMENT		
Travaux sur les chutes	382 524	50 540
Travaux sur les berges	4 896	10 548
RECETTES D'INVESTISSEMENT		
Amortissements	736	816
Subventions de travaux	320 721	137 980

Quelques précisions :

- Concernant les dépenses de fonctionnement : Les charges à caractère général ont été moindres en 2025 par rapport à 2024, car les frais d'études passent désormais en dépenses d'investissement.
- Concernant les recettes de fonctionnement : Elles comprennent les redevances des berges pour environ 40 000€ et les redevances communales pour environ 20 000€. Les subventions reçues sont essentiellement liées au poste de technicien (financé à 80% par l'agence de l'eau).
- Concernant les dépenses d'investissement : Le montant des travaux sur les chutes de moulins était important en 2024 en raison de 2 chantiers (détaillés ci-dessous).
- Concernant les recettes d'investissement : Les subventions sont perçues en fonction des travaux réalisés.

2 Rapport d'activités 2024-2025:

Après avoir rappelé l'historique, la zone de compétence et l'évolution du fonctionnement du syndicat à travers ses statuts, les différentes missions ont été développées.

1. Les travaux d'entretien des cours d'eau :

- Faucardage: il s'agit, pour limiter les débordements en période estivale, d'arracher les herbiers au milieu du lit lorsque le taux de recouvrement par les herbiers est supérieur à 80% de la largeur du lit et que des enjeux sont importants en rive. 2 interventions en 2024, sur 400ml au total, rue de la linerie à Valmont et dans le bourg du Bec de Mortagne. 3 interventions en 2025, sur 410ml au total, aux mêmes endroits.

Ces travaux sont à mettre en relation avec les débits : on constate une alternance des périodes sèches (2017-2019-2021-2023-2026) pendant lesquelles le débit est inférieur à 800L/s (débit moyen sur une année hydrologique de Septembre à Septembre) avec des périodes de débit plus fort.

- Les travaux d'égale des branches basses : il s'agit de couper les branches basses. L'entretien en lui-même incombe à chaque propriétaire. En 2024, 17 opérations ont eu lieu, pour 7257€, et n'ont pas été renouvelées en 2025, car les syndics ont décidé que ces travaux d'entretien devaient aussi incomber au riverain.
- La gestion des embâcles et le nettoyage : Au total, 8 interventions en 2024 et 13 en 2025. Il a été expliqué qu'à partir de 2026, pour cibler davantage des actions de sensibilisation, les déchets ramassés étaient comptés selon leur nature ; Un graphe des déchets ramassés depuis le 1^{er} janvier 2026 a été présenté : 275 morceaux de plastiques, 77 bouteilles en verre, 46 canettes métalliques, 46 autres déchets.

2. Les travaux d'aménagements de berges :

Un rappel a été fait sur la technique utilisée, qui a été la même, sur les 3 chantiers : banquettes de silex en pied de berge plantée d'hélophytes.

Au total, 52 ml de restauration à Fécamp, 15m à Colleville et 15m à Valmont.

3. Les travaux de restauration de la continuité écologique

Un rappel a été fait sur la notion de continuité écologique. En effet, le transport des sédiments doit aussi être pris en compte depuis 2015, en plus de la libre circulation des poissons migrateurs. Un état d'avancement a été présenté : 9 ouvrages à aménager, 5 en cours d'étude.

Une présentation a été faite sur les travaux déroulés à Ganzeville en 2024 pour contourner une chute de 1.52m en créant un nouveau bras stabilisé par 9 seuils en enrochement pour un montant des travaux de 119 000€, financés à 80% par l'Agence de l'eau et le Département, 15% par le propriétaire et 5% par le syndicat. Monsieur et Madame Rebotier, propriétaires de l'ouvrage, sont intervenus pour expliquer que le reliquat à leur charge avait été plus important que prévu. L'achat de la parcelle amont avait été nécessaire à la réalisation des travaux et le contrat « ORE » obligation réelle environnementale, convenu entre l'Agence de l'eau, le syndicat, France Nature Environnement et les propriétaires, n'avait pas été signé. En effet, ce contrat, signé pour 99ans, prévoyait le versement d'une indemnisation par l'Agence de l'eau au syndicat qui devait être reversé aux propriétaires. Madame Rebotier a demandé que les syndics examinent sa demande de partenariat du syndicat dans un contrat ORE. Monsieur Crochemore a précisé que le dossier avait été présenté aux syndics mais qu'il n'avait pas été retenu et de fait, non délibéré. Monsieur Crochemore a, cependant, acquiescé pour une prochaine présentation avec délibération.

Les travaux au Petit Moulin de Colleville, réalisés en 2024, pour la somme de 210 000€ et subventionnés à 80% ont également été présentés. Il s'agit d'une passe à poissons de 21ml.

4. Les études :

Les études terminées en 2024 – 2025 ont été évoquées :

Diagnostic sur le Gibet (41 040€)

Maîtrise d'œuvre moulin à Ganzeville (38 412€)

Maîtrise d'œuvre Jean Macé et moulin au roy (40 200€)

Les études toujours en cours également :

Etude de faisabilité sur le ruisseau de l'Epinay (21 165€)

Maîtrise d'œuvre seuil au Héron (32 868€)

Maîtrise d'œuvre petit moulin de Colleville (35 801€)

Etude de faisabilité au moulin Ste Hélène (28343€)

5. La lutte contre les espèces invasives

Il s'agit d'espèces invasives végétales : la renouée du Japon dont un foyer de 5m² a fait l'objet au Bec de Mortagne d'un test. Un arrachage toutes les 5 semaines a permis, d'année en année, de diminuer considérablement les plants arrachés : 2991 en 2022 à 1176 en 2025.

Il s'agit aussi de la Balsamine de l'Himalaya, repérée aux sources de la Ganzeville. Depuis 2019, un arrachage avait lieu, avec l'aide du Conservatoire des sites naturels : 12 184 plants arrachés en 2020 et 2208 en 2025. Cependant, cette équipe du Conservatoire n'ayant pas été renouvelée par le Département, les syndicats ont décidé de ne plus intervenir sur ce terrain privé puisque les interventions devaient se faire désormais avec une entreprise privée.

Concernant les rats musqués, le syndicat continue à prêter des cages pièges aux riverains. Depuis janvier 2026, Mr Frebourg Arnaud avec qui une convention a été signée peut gérer la mise à mort de l'animal, si besoin.

6. Le suivi des travaux réalisés et la surveillance des cours d'eau :

Afin de mesurer les impacts des aménagements sur la rivière, un suivi des aménagements est réalisé (tous les ans, tous les 2 ans, puis tous les 5 ans). Une surveillance des cours d'eau, une à deux fois par mois, a également lieu, tant que possible, notamment pour gérer les embâcles et arbres tombés. Un suivi des herbiers a lieu pour préparer les travaux de faucardage.

7. Animations et conseils :

Les interventions en milieu scolaire ont lieu à la demande des écoles :

2 en 2025.

Des rencontres avec les riverains ont lieu pour apporter des conseils ou rédiger des dossiers réglementaires :

2 dossiers loi sur l'eau en 2024 et 2 en 2025.

Des panneaux pédagogiques à la ballastière du Nid de Verdier, en collaboration avec la Ville de Fécamp et la Communauté d'Agglomération, ont aussi été élaborés en 2024 et posés en 2025.

8. La participation aux études en cours :

-Etude sur la turbidité avec la fédération de pêche: mise en place des sondes le 25 août 2026 (A Ganzeville et école de voile de Fécamp)

-Etude sur le suivi thermique par Seinormigr depuis 2021/2025 ; AESN à Colleville

-Etude sur le concrétionnement par Seinormigr depuis 2026

-Etude sur un programme de modélisation du risque inondations/submersion à Fécamp par le Syndicat Mixte du Littoral

-Etude sur la gestion des eaux pluviales par l'agglomération Fécamp caux littoral

9. Etat des lieux piscicole :

Afin de mesurer les impacts des travaux sur les chutes et les seuils, plusieurs structures ont en charge le suivi piscicole sur la Valmont et la Ganzeville:

SEINORMIGR
FEDERATION DE PECHE DEPARTEMENTALE
Office français de la Biodiversité (OFB)
Agence de l'eau (AESN)

Plusieurs protocoles existent :

- nids de frai (tous les ans)
- pêche abondance 5 min (tous les ans pour les truites et tous les 3 ans pour les anguilles)
- pêche inventaire (avant/après travaux/+2ans;+/5 ans)

La cartographie des nids de frayères de 2021 et 2025 a été montrée.

Les résultats des pêches « abondance truite » au Moulin Bleu à Fécamp ont été expliqués de 2008 à 2025.
Les résultats de la pêche inventaire au château de Ganzeville avant et après travaux (2022 et 2024) ont été montrés.

L'état des lieux chimique a été évoqué : mauvais pour la Valmont, bon pour la Ganzeville. Le paramètre déclassant est les HAP (hydrocarbures polycycliques aromatiques) liés à la combustion incomplète des hydrocarbures et à la dégradation des pneus. Les eaux de ruissellement emportent ces résidus depuis la route vers les cours d'eau. La Valmont est plus proche de la route départementale que la Ganzeville, ce qui peut expliquer cette différence de classement.

Les deux cours d'eau sont en bon état écologique.

10. Questions diverses

Monsieur Frébourg a fait remarquer qu'une population importante de cormorans nuisait aux poissons des plans d'eau. Cette problématique n'est pas traitée par le syndicat mais sera remontée à la fédération des chasseurs. Monsieur Paimparay a expliqué qu'il ne devait pas être tirés dans 4 départements dont le nôtre.

11. Elections des syndics

Après avoir donné les élus du collège des communes, désignés par l'agglomération et la communauté de communes Campagne de Caux, le Président a énuméré les candidats à l'élection du collège des propriétaires privés. Le vote s'est déroulé à bulletin secret. Sur 255 propriétaires, 41 propriétaires privés et les représentants des 7 communes étaient présents. 8 propriétaires étaient représentés.

COLLEGE DES COMMUNES

Commune	Titulaire	Suppléant
BEC DE MORTAGNE	MABIRE Pascal	DECULTOT Dany
COLLEVILLE	DUPRE Thierry	HEBERT Denis
CONTREMOULINS	COLOMBEL Gérard	GRINDEL Bruno
FECAMP	ROUSSEL David	COGNIE Florentin
GANZEVILLE	CROCHEMORE Jean Marie	LE GOUIC Bruno
TOURVILLE LES IFS	GOULET Dominique	VARIN Marc
VALMONT	DENEUVE Edouard	POTTEZ Etienne

COLLEGE DES PROPRIETAIRES PRIVES

Syndics titulaires	Commune	Nombre de votes obtenus
1)CHALOT Florence	Valmont	43
2)DECULTOT Colette	Ganzeville	38
3)LESUEUR Christine	Valmont	40
4)LEMESLE Jean Yves	Colleville	40
5)MAGNAN Sylvain	Contremoulins	44
6)NAVARRE Jean Louis	Valmont	37
7)PAIMPARAY Bernard	Valmont	42
8)VERDONCK François	Fécamp	35

Syndics suppléants	Commune	Nombre de votes obtenus
9)EBRAN Florian	Fécamp	10
10)MATEUF Nadège	Fécamp	9
11)PAQUET Loid	Fécamp	14
12)TURMEL Christophe	Fécamp	10

12. Vote des indemnités :

L'Assemblée a délibéré à l'unanimité pour une indemnité mensuelle de 400€ brut pour le président et 250€ brut pour le vice président.

Le Président a remercié l'Assemblée.